

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Autorisation de création de la fondation partenariale « fondation partenariale de l'université de Lille »

NOR : MENS1401271A
arrêté du 17-11-2014
MENESR - DGESIP B1-3

Par arrêté du recteur de l'académie de Lille, chancelier des universités, en date du 17 novembre 2014, la création de la fondation partenariale dénommée « fondation partenariale de l'université de Lille » est autorisée. Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Lille.